



Affiché le 17/03/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Autorisation à donner au trésorier pour des opérations d'ordre non budgétaires de reprise de dette

Décision n° 23 03 10

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, , Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Mme Germaine Millo, Monsieur Christian Dragoni par Mme Beille-Tourscher

Absents : Madame Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L.5211-25-1,

Vu la délibération du conseil municipal de Châteauneuf-Villevieille en date du 13 juillet 2021 portant demande de retrait de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et d'adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu la délibération du conseil municipal de Drap en date du 15 juillet 2021 portant demande de retrait de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et d'adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°0.2 du 29 juillet 2021 approuvant l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°0.3 du 29 juillet 2021 approuvant l'adhésion de la commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu les arrêtés préfectoraux du 08 décembre 2021 autorisant les communes de Châteauneuf Villevieille et de Drap à se retirer de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et à adhérer à la Métropole Nice Côte d'Azur,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°22 12 27 du 19 décembre 2022,

- Actant les actifs repris par les communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap,
- Fixant à 2 094 767,50 € le montant de capital restant dû que les communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap devront rembourser à la Communauté de Communes du Pays des Paillons dans le cadre du transfert de dette afférent à la reprise des biens énoncés ci-dessus
- Fixant à 2,20 % le taux d'intérêt qui sera appliqué aux remboursements du capital restant dû par les communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap
- Déterminant que les remboursements d'annuité s'effectueront par trimestre sur une durée globale de dix ans, à l'exception de l'année 2022 qui sera remboursée intégralement avec le premier versement trimestriel 2023

Vu les conventions de transfert de dette pour chaque commune,

Considérant que, pour la commune de Châteauneuf Villevieille, le montant de la dette globalisée affectée aux immobilisations transférées se monte à 295 843,52 €, soit 2,84 % de l'encours de la dette de la Communauté de communes constaté au 31 décembre 2021, à savoir 10 423 497 € répartis de la façon suivante :

- 140 277,50 € pour la commune,
- 155 566,02 € pour la Métropole Nice Cote d'Azur au titre des compétences transférées

Considérant que, pour la commune de Drap, le montant de la dette globalisée affectée aux immobilisations transférées se monte à 1 798 923,98 €, soit 17,3 % de l'encours de la dette de la Communauté de communes constaté au 31 décembre 2021, à savoir 10 423 497 € répartis de la façon suivante :

- 1 730 105,36 € pour la commune,
- 68 818,62 € pour la Métropole Nice Cote d'Azur au titre des compétences transférées

Considérant que les conventions de transfert de dette sont conformes à l'accord de principe approuvé par délibération du Conseil communautaire n°22 12 27 du 19 décembre 2022,

Afin de pouvoir constater le transfert de dette dans ses comptes, le comptable public demande à être autorisé à passer les opérations d'ordre non budgétaire suivantes pour le montant de la quote-part de dette due :

- o Pour la commune de Châteauneuf Villevieille : débit du compte 276348 par le crédit du compte 193 pour 140 277,50 €
- o Pour la commune de Drap : débit du compte 276348 par le crédit du compte 193 pour 1 730 105,36 €
- o Pour la Métropole Nice Cote d'Azur : débit du compte 276358 par le crédit du compte 193 pour 224 384,64 €

Soit un total de 2 094 767,50 €

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le comptable public à passer les opérations d'ordre non budgétaire suivantes pour le montant de la quote-part de dette due :
- Pour la commune de Châteauneuf Villevieille : débit du compte 276348 par le crédit du compte 193 pour 140 277,50 €
 - Pour la commune de Drap : débit du compte 276348 par le crédit du compte 193 pour 1 730 105,36 €
 - Pour la Métropole Nice Côte d'Azur : débit du compte 276358 par le crédit du compte 193 pour 224 384,64 €

Soit un total de 2 094 767,50 €

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LABORDE**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**